



Cabinet BARDEL

Géomètres-Experts

4, rue Montgallet -
75012 PARIS

Compagnie d'assurance : COVEA RISK
N° de police : 118 263 431 valable jusqu'au 31/12/2016

Tél. : 01 43 07 30 42
Fax : 01 43 07 68 16
Email : p.bardel@wanadoo.fr
Site web : www.cabinetbardel.fr
Siret : 81536764400011
Code NAF : 7112A
N° TVA : 12 815 367 644
N° RCS :

Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot de copropriété en référence à l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété.

Désignation du propriétaire

Nom : M.
Adresse : 5 rue du Général Chanzy
94220 CHARENTON-LE-PONT
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Immeuble bâti visité

Adresse du bien

Adresse complète : 5 rue du Général Chanzy
94220 CHARENTON-LE-PONT

Nature du bien

Nature : Studio lot 17
Copropriété : Immeuble à usage d'habitation

Annexes

Annexe 1 / 1

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Privatives (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification
Entrée (Étage 2)	2,00		
Salle d'eau/w.c. (Étage 2)	3,30		
Débarras (Étage 2)	1,60		
Cuisine (Étage 2)	1,70		
Séjour (Étage 2)	11,80		
Total :	20,40	0,00	

En conséquence, après relevé du 15/06/2016, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 20,40 m².
(vingt mètres carrés et quarante décimètres carrés)

Constatations diverses

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 15/06/2016

Visite effectuée : par : QUERIEL
Guillaume

Rapport édité : le : 21/06/2016
à : PARIS

